



Le 1er décembre 2015

Objet : Préparation du groupe de travail du 4 décembre et de la CAPD du 17 décembre - Questions relatives au fonctionnement du mouvement 2015

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nos organisations syndicales ont acté que des soucis de gestion des outils de traitement du mouvement ont généré des erreurs et contraint les services à modifier la base avant de relancer la deuxième phase du mouvement.

Ceci étant posé, il reste un nombre important de questions qui n'ont toujours pas obtenu de réponses et qui se rapportent à cette deuxième phase opérée après correction de la base.

#### Intérêt pour les personnels et les écoles

Vous avez décidé de modifier les règles de gestion du mouvement à la rentrée 2015. Toute modification devrait avoir pour but d'améliorer le fonctionnement des écoles et les conditions de travail des personnels.

Quel bénéfice les personnels et les écoles ont trouvé à ce nouveau mode de gestion ?

#### Intérêt pour la gestion par les services

Vous avez décidé de modifier les règles de gestion du mouvement à la rentrée 2015. Si les services n'ont pas eu à mettre en place une deuxième saisie, ils ont dû traiter de manière manuelle le nombre beaucoup plus important de situations générées par le nouveau fonctionnement. La charge de travail supplémentaire a conduit à confier une part de la gestion aux secrétariats de circonscription non préparés à de telles missions.

Quel bénéfice pour les services ?

#### Efficacité du dispositif

Les statistiques sont éloquentes :

- seulement 43% des personnels restant à nommer ont obtenu une affectation lors de la deuxième phase, contre 69 % à la rentrée 2014. Il restait 397 personnels restant à nommer, contre 244 à la rentrée 2014 ;
- Aucune direction pourvue contre 11 directions vacantes pourvues en 2014 ;
- 67 postes fractionnés non pourvus (dont 28 dans l'agglomération nantaise) contre 34 postes au mouvement 2014 ;
- 62 postes de titulaires- remplaçants non pourvus (dont 10 dans l'agglomération nantaise) contre 23 postes au mouvement 2014 ;
- certains secteurs du département toujours aussi peu demandés connaissent des nominations d'office et une absence de stabilité.

L'absence de deuxième saisie n'a pas permis de mettre en adéquation les vœux des personnels et les supports disponibles.

Quelle solution pour une véritable performance de la deuxième phase ?

#### Prise en compte de la quotité de travail

Lors des mouvements précédents les personnels à mi-temps postulaient sur des supports correspondant à un mi-temps. L'absence d'une seconde saisie ne permet pas d'adapter la quotité de service des personnels aux supports proposés. Cela a des conséquences pour les écoles, les personnels, le fonctionnement du service :

- multiplication des personnels sur une même école, multiplication des écoles pour un même personnel ;
- gestion du remplacement avec des personnels affectés à temps partiel sur la brigade départementale.

Quelle prise en compte de cette situation ?

#### Les titulaires 1<sup>ère</sup> année

De nombreux collègues ont eu connaissance très tardivement de leur affectation, parfois la veille de la rentrée, ou même après ; parmi eux essentiellement des titulaires 1<sup>ère</sup> année. Ce sont des conditions d'entrée dans le métier qui ne sont pas supportables.

Des T1 ont été affectés sur des postes spécialisés, en éducation prioritaire, notamment en REP+. Cette affectation a parfois dû être revue après la rentrée.

Quelle mesure est envisagée afin de rendre impossible aux T1 des affectations tardives et certains types de postes ?

#### Les vœux géographiques

Vous nous avez indiqué que, dans le cadre de l'affectation sur vœux géographiques, les postes les moins demandés étaient obtenus par les personnels dont le barème était le plus élevé. On ne peut accepter que les personnels soient contraints de formuler des vœux sur des postes dont chacun reconnaît l'iniquité au regard du barème.

Quelle mesure envisagez-vous de proposer pour un traitement de ce type de vœux conforme aux règles d'affectations des personnels fonctionnaires ?

#### Les écoles les moins demandées :

Nous souhaitons avoir, avant la CAPD, la liste des écoles les moins demandées au mouvement. Pouvez-vous la transmettre à chaque organisation syndicale ?

#### Barème :

Afin de remédier à la problématique des écoles les moins demandées, et pour assurer une stabilité des équipes dans ces écoles, nous souhaitons ouvrir une réflexion sur une attribution possible de points dans le calcul du barème pour les collègues obtenant ces postes au mouvement et y restant plusieurs années.

Nos organisations vous prient de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à leur attachement au Service public d'Éducation.

*Rachel Jacquier*

*Nathalie Roche-Julien*

*Olivier Leproust*

*Didier Klein*

*Céline Sierra*

*Dominique Callo*

*Anne Lassalle*

*Michel Desissaire*

Pour le SNUipp-FSU44

Pour le SE-UNSA 44

Pour le SGEN-CFDT 44

Pour le SNUDI-FO 44

